



belle mère qui reclame sa part de l'héritage malgré divorce!

Par **boheme**, le **26/04/2013** à **14:23**

Bonjour!

voici le fait: il y'a plus d'un an, ma belle mère quittait le domicile de mon père. 12 ans années de mariage qui terminent en eau de boudin. Elle s'installe avec un autre homme...qui harcèle de messages vulgaires mon père pour lui faire mal...bref, intelligence humaine quand tu nous tiend.

Il y'a deux mois, mon père n'en pouvant plus, met fin a ses jours. Nous entamons notre deuil et les démarches administratives, que c'est compliqué de mourir en France, et ne contactons pas ma belle mère pour cette tâche, étant donné qu'elle avait fait une demande de divorce (reçue 2 jours après le décès de mon père, stipulant qu'elle ne souhaite rien).

Or il y'a deux jours, coup de théâtre, elle réclame "sa part"... que pouvons nous faire? il va de soit que vu son comportement et sa demande de divorce...nous souhaitons qu'elle n'ai rien, si tenté les dettes ;-). Alors? quelles démarches avons nous à faire pour éviter qu'elle touche quoi que ce soit. Je précise que nous communiquons par notaires interposés, vu qu'elle n'a même pas le courage de nous affronter en face a face..

Par **Visiteur**, le **26/04/2013** à **15:01**

Bonjour, il n'étaient pas divorcés ? donc encore mariés... donc la loi s'appliquera en fonction du régime matrimonial ! Vous n'avez à mon sens rien à faire !! et surtout pas "venger" la mort de votre père par l'intermédiaire de l'héritage... la passion est souvent mauvaise conseillère !

Par **boheme**, le **26/04/2013** à **15:44**

merci pour la réponse. Je ne cherche pas à venger, mais à faire justice, si il en existe encore une. Elle a quitté le domicile il y'a un an, et a envoyé une procédure de divorce signée de sa main ou elle stipule qu'elle ne souhaite rien avoir...celà ne peut donc pas jouer en sa défaveur?

Par **janus2fr**, le **26/04/2013** à **18:21**

Bonjour,

Tant que le divorce n'est pas prononcé, votre belle mère a bien le statut de conjoint survivant et les règles d'héritage s'appliquent.

Par **Visiteur**, le **26/04/2013** à **22:04**

[citation]mais à faire justice, si il en existe encore une.[/citation]

je vais être dur mais... quelle prétention de votre part !? vous vous savez ce qu'est la Justice ? comme dit précédemment le concept de "justice" ne rime pas avec celui de la "passion" ! ce qui explique que dans les tribunaux on demande systématiquement aux témoins si ils ont un lien avec l'accusé !! mais bon, je suis hors sujet... ils étaient mariés, elle a droit à sa part d'héritage ! quoiqu'elle ait pu dire ou faire avant !

Par **boheme**, le **27/04/2013** à **13:59**

Oh ne vous inquiétez pas. De part mon boulot, je suis emmenée à en être témoin de LA justice, j'ai été de plus juré aux assises...et avec toutes ce expériences, je ne peux m'empêcher de penser qu'il y'a une justice à deux vitesses, qui parfois agit dans la globalité, plutôt que de s'attacher au cas pas cas... mais vous avez raison, nous sommes hors sujet. Merci pour vos réponses, quant à moi, je vais mettre ma passion de côté et tolérer ce que peut être l'être humain. Après tout, mon père n'avait qu'à faire les choses dans l'ordre, un testament, puis la corde au cou.